



HAL
open science

Sciences sociales et humanités

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences sociales et humanités. 2015, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02042150

HAL Id: hceres-02042150

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042150>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 481 Sciences Sociales et Humanités

- Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Marie-Emmanuelle Plagnol, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Marie-Emmanuelle PLAGNOL, Université Paris Est Créteil Val de Marne

Experts :

M. Yves ABRIOUX, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

M. Jean-Christophe BARBATO, Université de Nantes

M. Jean-Yves MONCHAMBERT, Université Paris-Sorbonne

Mme Stéphanie NETTO, Université de Poitiers

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Laurence TALAIRACH

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences sociales et Humanités* (ED n°481) est l'une des deux ED de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA). L'ED a donc un très large périmètre thématique puisqu'elle couvre tous les sous-domaines scientifiques rattachés au domaine Sciences Humaines et Sociales (SHS), sauf SHS2_5 (Sciences de l'information et communication), SHS3_3 (Architecture) et SHS4_2 (Psychologie). L'ED *Sciences sociales et Humanités* est organisée en deux grands « champs » : d'une part Droit, Économie et Gestion (DEG) et d'autre part, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sports (LLSHS). L'actuel directeur de l'ED appartient au second domaine, le directeur adjoint au premier et cette répartition s'inverse lors du renouvellement de fonctions.

En 2013-2014, l'ED comptait 317 doctorants, dont 40 % de doctorants étrangers, 88 Professeurs des Universités et Maîtres de Conférences titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

Pour son fonctionnement, l'ED *Sciences sociales et Humanités* a choisi une direction « bicéphale », ce qui est un gage de représentativité de l'ensemble des champs concernés. La direction est aidée par un Bureau composé de quatre membres et un Conseil dont la composition est donnée comme « conforme avec les statuts de l'ED », mais qui, tout en respectant la représentation des divers acteurs (enseignants-chercheurs, BIATTS, doctorants dont on souhaiterait savoir pour combien d'années ils sont élus, « personnalités scientifiques » et personnalités extérieures), ne respecte pas les proportions indiquées par le décret de 2006 (avec, entre autres, deux BIATTS au lieu d'un, trois doctorants au lieu de cinq). Le rythme de réunions du Conseil (une fois par trimestre) et du Bureau (une fois par mois), la répartition des missions entre Conseil et Bureau, les procès-verbaux et comptes rendus des réunions consultables sur le site de l'ED, témoignent d'une gouvernance active.

L'ED bénéficie d'un poste et demi de BIATTS, mais demande dans le projet 1/2 poste supplémentaire. L'ED dispose actuellement de deux bureaux, mais bénéficiera de nouveaux locaux en mai 2015 liés à l'extension de l'UFR de Droit, Economie et Gestion et mise sur une mutualisation accrue entre les deux ED de l'établissement grâce au regroupement physique des services proposés. Une bonne politique de mutualisation est en œuvre. L'ED s'appuie sur l'*Observatoire des Étudiants* (ODE) et la *Direction de la Recherche et de la Valorisation* (DRV) qui s'occupe des questions de montage des projets, des HDR et de l'annuaire électronique des doctorants. Les moyens de communication utilisés par l'ED sont variés et efficaces : site web, listes de diffusion ciblées, annuaire des doctorants.

Signée par les doctorants préalablement à leur inscription, la charte des thèses est très complète (sauf sur la question du plagiat) mais quasi semblable pour les deux ED de l'UPPA. Les textes régissant les codirections et les cotutelles sont à l'étude et annoncés dans le projet de l'école.

Le choix des sujets de thèse se fait selon les pratiques en usage dans les domaines SHS : le sujet est discuté entre le doctorant et le futur directeur de recherche, puis la procédure d'inscription passe au niveau des unités de recherche, de l'école doctorale et enfin de la vice-présidence recherche. L'ED *Sciences sociales et Humanités* a mis au point une procédure particulière si le doctorant n'est pas titulaire d'un master d'un pays membre de la CEE, *i.e.* elle ne mentionne pas de critère particulier d'admission comme par exemple une mention au master, mais les dossiers sont examinés en Conseil. Une information sur les débouchés est faite en amont auprès des futurs doctorants, notamment pour prévenir les abandons.

La procédure de soutenance est liée à l'obtention de 180 ECTS de formation inscrits sur la fiche récapitulative du doctorant : ces ECTS sont en fait à comprendre comme des points incitatifs à des compléments de formation largement suivis par les doctorants. Le dossier fourni ne mentionne pas d'autres critères. Les frais de soutenance sont entièrement pris en charge par l'ED (important poste budgétaire), de même que les frais de reprographie d'un certain nombre d'exemplaires de la thèse. La mutualisation de la partie administrative avec l'autre ED de l'UPPA (ED *Sciences exactes et leurs applications*, n°211) est en projet.

Du point de vue de l'adossement scientifique, l'ED *Sciences sociales et Humanités* s'appuie sur quinze laboratoires :

- une Unité de Service et de Recherche : USR 6222 *Institut de recherche sur l'Architecture Antique* (IRAA) ;
- quatre Unités Mixtes de Recherche : UMR 5478 *Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques* (IKER) ; UMR 5603 *Société, Environnement, Territoire* (SET) ; UMR 6201 *Institut d'Études Ibériques et Ibérico-Américaines* (IE2IA) ; UMR 5115 *Les Afriques dans le Monde* (LAM-UPPA) ;
- dix Équipes d'Accueil : EA 3002 *Identités, Territoires, Expressions, Mobilités* (ITEM) ; EA 1925 *Langues, Littératures et Civilisations de l'Arc Atlantique* (LLCAA) ; EA 3003 *Centre de Recherches en Poétique et Histoire Littéraire* (CRPHL) ; EA 1922 *Centre Inter-Critique des Arts du Domaine anglophone* (CICADA) ; EA *Centre de Documentation et de Recherches Européennes* (CDRE) ; EA 4580 *Centre de Recherches et d'Études en Gestion* (CREG) ; EA 753 *Centre d'Analyse Théorique et Traitement des données économiques* (CATT) ; EA 1926 *Pau Droit Public* (PDP) ; EA 4445 *Laboratoire d'Analyse de l'Activité Physique de la Performance Sportive et de la Santé* (LAPPS) ; EA 1929 *Centre de Recherche et d'Analyse Juridiques* (CRAJ).

Cette forte pluridisciplinarité de l'ED recoupe une large partie des axes stratégiques définis par l'UPPA, notamment « Espace, Frontières et Métissages » / « Justice et Territoires » / « Patrimoines et Tourisme » /, ainsi que l'axe transversal « Transition ». Cette diversité scientifique est encore peu explicitée et ne donne pas lieu à une réflexion sur l'éventuelle spécificité de l'ED en termes de cohérence, d'attractivité et d'interaction. Toutefois, les séminaires des unités de recherche sont ouverts à l'ensemble des doctorants, ainsi que leurs infrastructures et leurs personnels BIATTS. Les membres des unités de recherche (UR), plus que les unités elles-mêmes, sont impliqués dans la définition de séminaires dits « interdisciplinaires », tournées vers des questions de société et de professionnalisation.

L'ED mène une politique active avec le Collège des ED de l'UPPA qui se réunit mensuellement et permet des mutualisations. La politique de site a également permis de développer de nombreux liens avec les collectivités et entreprises locales (contrats CIFRE en augmentation). Elle a aussi permis, autour du « transfrontalier », de mettre en place une politique d'ouverture nationale et internationale avec les universités de Bordeaux et de Bordeaux-Montaigne, du Pays Basque, de l'Espagne (Saragosse et Navarre) dans le cadre du MESR et du projet Mérimée, notamment avec les Doctoriales transfrontalières, l'incitation aux cotutelles (avec l'Université du Pays Basque (UPV-EHU) par un appel annuel à projets communs pour le financement de six thèses en cotutelle, obligation de séjourner 9 mois dans l'université partenaire). L'ED et les unités de recherche fournissent une aide financière pour les séjours à l'étranger.

Si la procédure d'autoévaluation de l'ED est peu explicitée, elle a pris en compte les indicateurs de l'autoévaluation au niveau du périmètre de l'ED, de sa conception et de ses projets.

Le projet de l'ED, ample, parfois plus détaillé que le bilan, est en phase avec celui-ci. Il concerne en particulier des points d'amélioration de la gouvernance, une mutualisation accrue avec l'ED n°211 de l'UPPA, notamment au niveau des compétences générales des doctorants, mais aussi avec trois écoles doctorales de Bordeaux (ED *Bordeaux Montaigne Humanités* n°480, ED *Entreprises Eco. Sociétés* n°42, ED *Droit* n°41), le renforcement de toutes les actions transfrontalières, notamment par le biais des campus d'excellence EBRoS (*European Bioregion of Science*) et Iberus, un ancrage européen accru par le biais de FRINDOC (*Framework for the Internationalisation of Doctoral Education*) et une ouverture internationale vers l'Amérique latine (accord de coopération internationale avec l'Argentine) et des projets en cours avec le Brésil dès le niveau du master.

● Encadrement et formation

L'ED dispose d'un bon potentiel d'encadrement avec 88 enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR pour 317 doctorants, soit une moyenne de 3,1 doctorants par HDR, avec toutefois d'importantes disparités (entre 0 et 15). Le nombre de doctorants a augmenté de 20 % entre 2009-2010 et 2013-2014. Les tableaux soulignent l'effort porté sur la qualité de l'encadrement : limitation à six doctorants par directeur (ce qui constitue un net progrès par rapport à la précédente évaluation), mise en place d'une procédure de codirection avec des maîtres de conférences non HDR (limitée à deux thèses) et de formation de ces jeunes encadrants. Les tableaux fournis par l'ED renseignent également de manière satisfaisante sur la durée des thèses et le nombre de soutenances (une trentaine par an). Le nombre d'abandons est significatif (20 à 25 par an) mais s'explique par des facteurs liés à la situation matérielle des doctorants (doctorants étrangers aux bourses insuffisantes, salariés avec une charge de travail trop importante, doctorants sans situation stable).

L'encadrement est essentiellement du ressort du directeur de thèse (comme souvent en SHS) mais l'ED développe un certain nombre de dispositifs qui témoignent de sa volonté de participer à cet encadrement avec l'organisation d'une journée de rentrée très complète destinée à intégrer les nouveaux doctorants, des comités de suivi de thèse en voie de généralisation, des médiations prévues dans la charte des thèses.

La durée moyenne des thèses est de 56 mois, soit 4 ans et 8 mois, ce qui est positif, mais qui doit être pondéré par le nombre d'abandons important. L'ED s'est fixé des objectifs pour limiter la durée des thèses tout en prenant en compte la spécificité de certaines disciplines au sein de l'ensemble des SHS et la direction de l'ED examine les demandes motivées

d'années supplémentaires (la 5^{ème} année devant devenir exceptionnelle) formulées par le doctorant et son directeur de recherche.

Le taux des thèses financées est élevé et diversifié. Le dossier fourni par l'ED fait état de 88,6 % de thèses financées, mais il inclut dans ce calcul des financements non spécifiques de la thèse avec 17,5 % d'enseignants et 26,7 % de « professionnels ». Les financements spécifiques se répartissent entre 6,6 % de contrats doctoraux du MESR, 6,3 % de contrats de type CIFRE (en augmentation), une part non négligeable de bourses des collectivités territoriales (4,7 %, soit quatre à cinq par an) et 10,4 % de bourses de gouvernements étrangers. Seuls 11 % de doctorants seraient inscrits sans financement connu, ce qui est très positif et inférieur aux chiffres couramment relevés en SHS.

Les doctorants doivent suivre une formation obligatoire à la fois scientifique et professionnalisante, cadrée dans la fiche de formation, vérifiée avant la soutenance, validée par des crédits (180 ECTS) ou points. Plusieurs types de formations sont offerts : journée de rentrée, formations linguistiques dont le coût est presque intégralement assumé par l'ED (anglais, espagnol), Doctoriales Transfrontalières, journées annuelles de l'ED sur trois à cinq jours (les thématiques des tables rondes sont proposées par les doctorants au Bureau de l'ED), quatre à six séminaires dit « interdisciplinaires », formations méthodologiques. Le volume horaire n'est pas précisé, mais la formation mobilise plusieurs journées. Le rôle spécifique des unités de recherche n'est pas formalisé, *i.e.* les formations sont montées par des membres de ces unités, non par les unités elles-mêmes. Concernant l'évaluation des formations par les doctorants, elle est actuellement formalisée pour les Doctoriales et doit être généralisée. En revanche, l'autoévaluation par les doctorants de leurs compétences est un chantier de l'ED qui a opté pour une adaptation en interne (pour des raisons de coût) du « Nouveau Chapitre de la Thèse » ABG-Intelli'agence, dénommé à l'UPPA « Cahier des compétences ».

L'ED *Sciences sociales et Humanités* poursuit ses efforts de mutualisation en ouvrant ses « Journées des écoles » à l'autre ED de l'UPPA depuis 2014, et en programmant un certain nombre d'actions communes (journées et programmes scientifiques spécifiques). Cet effort va de pair avec une politique tournée vers le transfrontalier grâce aux Doctoriales transfrontalières annuelles avec l'autre ED de l'UPPA et l'Université du Pays Basque (UPV-EHU) : une manifestation d'envergure par le nombre de doctorants, la durée, le budget et qui bénéficie du soutien financier du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques. L'UPPA et l'UPV-EHU ont, depuis 2012-2013, développé un appel à projet commun visant à financer six thèses par an, dont trois pour les unités de recherche de l'ED Sciences sociales et Humanités en 2014-2015. Cette orientation est confortée par une politique sur le plan national caractérisée par des liens anciens avec Bordeaux et surtout par une politique internationale tournée vers l'Espagne dans le cadre du projet commun franco-espagnol Mérimée et vers l'UNIZAR (Saragosse), avec le projet d'un label international « Eurocampus transfrontalier », une réflexion dans le cadre de FRINDOC de l'EUA. Signe d'attractivité, l'ED affiche environ 40 % de doctorants étrangers et (surtout) 36 thèses en cotutelles en 2015.

- Suivi et insertion

Le suivi des docteurs issus de l'ED *Sciences sociales et Humanités* est assuré par l'Observatoire des Étudiants (ODE) de l'UPPA, en collaboration avec l'école. Un annuaire des docteurs permet d'interroger chaque année tous les docteurs. Deux associations, l'une des docteurs et l'autre des doctorants de l'UPPA, ont été mises en place et collaborent.

Toutefois, les données chiffrées sont assez floues. Des informations manquent (nombre des ATER dans les domaines SHS et Droit Economie Gestion, répondants dans une autre situation, nombre de situations inconnues). L'insertion à trois ans des répondants dans le secteur public de l'enseignement supérieur et la recherche (ATER exclus) oscille entre 25 % et 30 % (pourcentages calculés à partir des chiffres donnés), le nombre de post-doctorants en France est en augmentation mais sur des chiffres si bas qu'il est peu significatif (de 0 à 2), celui des post-doctorants à l'étranger entre 20 % et 36 % ce qui est positif, mais le nombre de répondants insérés dans le « secteur public autre » baisse (de 25 à 8 %) ce qui devrait pouvoir être enrayé. Toutefois, l'ED tient compte de ces chiffres pour définir une politique de sélection et d'information à l'entrée en doctorat sur les débouchés et sur les financements.

Appréciation globale :

L'ED *Sciences sociales et Humanités* n°481 répond à ce qu'on est en droit d'attendre d'une école doctorale et l'appréciation est donc positive, d'autant plus que les améliorations sont nettes depuis la précédente expertise. Cette ED joue un rôle important dans l'UPPA en raison de son très large volet SHS, de sa forte implantation territoriale et de son activité transfrontalière. Elle affiche un taux important de thèses financées. Elle est très proche de ses doctorants et de ses docteurs et leur offre des opportunités importantes à l'international et au niveau national. Toutefois, quelques imprécisions ou des données manquantes rendent certaines appréciations difficiles. La participation des unités de recherche est encore insuffisamment formalisée au niveau des formations spécifiques proposées par l'ED aux doctorants. Elle implique trop peu

d'enseignants-chercheurs appartenant aux unités de recherche adossées à l'ED et le renouvellement des formations est insuffisant. Par ailleurs, le Conseil de l'ED n'est pas conforme à l'arrêté de 2006.

Points forts :

- Supports de financement de thèse variés et ouverts sur le monde socio-économique.
- Politique internationale active.
- Suivi des doctorants efficace.
- Complémentarité entre unités de recherche et ED assurée au niveau des formations.

Points faibles :

- Dossier fourni parfois peu explicite avec des données factuelles manquantes, mais (fort heureusement) complété par la visite.
- Articulation entre l'ED et les unités de recherche encore peu formalisée au niveau des formations proposées.
- Conseil de l'ED non conforme à l'arrêté de 2006.
- Autoévaluation des formations par les étudiants encore insuffisamment travaillée.
- Nombre insuffisant des contrats doctoraux et des postes d'ATER en particulier sur le secteur LLSHS.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les recommandations suivantes :

- L'ED *Sciences sociales et Humanités* devra veiller à la mise en conformité de la composition de son Conseil.
- Il serait souhaitable de renforcer la formalisation des actions menées entre les unités de recherche et l'école. Celle-ci permettrait d'offrir une formation la plus ouverte et accessible possible, et bénéficierait ainsi au recrutement et suivi des doctorants comme à celui de l'évaluation des formations.
- L'ED devrait utiliser l'auto-évaluation des formations par les étudiants pour repérer les compétences acquises.
- Il serait bon, dans la mesure du possible, d'augmenter le nombre des contrats doctoraux et des postes d'ATER en particulier sur le secteur Lettres Langues et SHS.

Observations de l'établissement

Date : le 22/06/2015

Objet : S3PED160009661 - SCIENCES SOCIALES ET HUMANITES - 0640251A

OBSERVATIONS DE PORTÉE GÉNÉRALE :

Le rapport de l'HCERES sur l'École doctorale *Sciences sociales et humanités*, préparé suite à la visite du 8 avril 2015 de la délégation présidée par Mme Marie-Emmanuelle PLAGNOL, professeur à l'Université Paris Est Créteil Val de Marne, nous semble rendre fidèlement compte de la situation de l'École doctorale, de ses forces, de ses faiblesses, et des efforts entrepris pour corriger ces dernières.

Ainsi, dès la rentrée prochaine, nous organiserons des élections destinées à mettre en conformité de conseil de l'École doctorale avec l'arrêté de 2006. De même, une réflexion a d'ores et déjà été engagée concernant l'organisation des séminaires transdisciplinaires relevant de l'offre de formation doctorale. Comme le suggère le rapport, nous allons nous efforcer de mieux formaliser l'implication des laboratoires dans le montage de ces séminaires qui donneront lieu à une évaluation plus systématique de la part des doctorants.

Au final, nous nous attachons et nous attacherons à mettre en œuvre chacune des recommandations formulées dans le rapport de l'HCERES.



Sur proposition de la direction de l'École Doctorale
Sciences sociales et humanités,
M. Mohamed AMARA, Président de l'UPPA